



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
cijp@ne.ch
www.cijp.ch

Communiqué de presse Viamia, 13 janvier 2022

VIAMIA

Une analyse gratuite de la situation professionnelle pour les plus de 40 ans

Dans le cadre du renforcement du potentiel d'employabilité de la main d'œuvre suisse et afin de prévenir le chômage, le Conseil fédéral a décidé en mai 2019 de mettre en place un bilan professionnel et un conseil de carrière sans frais pour les plus de 40 ans pour la période 2021-2024. Dès 2022, la prestation « viamia » sera à disposition dans de nombreux centres de conseil de carrière pour adultes, dans toute la Suisse.

Le Conseil fédéral et ses partenaires sociaux ont décidé d'offrir gratuitement un bilan professionnel et un conseil de carrière à toutes les personnes ayant plus de 40 ans. Ce projet national a démarré en janvier 2021 avec onze cantons-pilotes. La prestation « Viamia » sera désormais à disposition dans toute la Suisse, dès janvier 2022 auprès des centres de conseil de carrière et des centres d'orientation pour adultes. Le programme « viamia » permettra de mieux gérer les incertitudes qui se présentent sur le marché du travail. Elle a également pour but la prévention du chômage.

En quoi consiste cette nouvelle offre « viamia » ?

L'offre « viamia » encourage les personnes de plus de 40 ans à faire le point sur leur situation professionnelle. Dans un contexte du marché du travail en pleine mutation, cette offre permet le développement des potentiels d'évolution ainsi que l'identification des ressources personnelles et professionnelles en termes d'employabilité.

À qui s'adresse l'offre «Viamia»?

Viamia s'adresse aux adultes de 40 ans et plus résidant en Suisse et qui n'ont pas droit à des prestations d'analyse et d'orientation comparables de la part de l'AI, de l'aide sociale ou de l'assurance chômage.

Concrètement, comment cela se passe ?

Les personnes qui veulent bénéficier de l'offre « viamia » s'inscrivent auprès des services d'orientation et de carrière cantonaux responsables de la mise en œuvre de cette prestation. Elles seront ensuite informées sur les diverses modalités du bilan. L'analyse de la situation porte aussi bien sur la situation personnelle que professionnelle tout en considérant les tendances du marché du travail. Elle permet d'identifier un éventuel besoin d'agir.

Avec l'aide d'un-e spécialiste en conseil de carrière, un travail sera réalisé afin de développer des mesures concrètes pour maintenir ou améliorer son employabilité.

Réseaux sociaux

- Site officiel de la prestation : www.viamia.ch/fr
- Site de la Confédération, SEFRI :
<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/pilotage-et-politique-de-la-formation-professionnelle/projets-et-initiatives/foerderung-der-inlaendischen-arbeitskraefte/kostenlose-standortbestimmung.html>
- Accès à la prestation Viamia par canton
 - Berne francophone : www.be.ch/op-viamia
 - Genève : <https://www.citedesmetiers.ch>
 - Fribourg : www.orientationfr.ch
 - Jura : : www.jura.ch/viamia
 - Neuchâtel : www.ne.ch/viamia
 - Valais : www.vs.ch/viamia
 - Vaud: www.vd.ch/viamia

Contacts

Andreas Häfeli

Président de la Conférence latine de l'orientation, Chef du Service d'orientation scolaire et professionnelle et psychologie scolaire (COSP) du canton du Jura.
032 420 34 72 / andreas.hafeli@jura.ch

Pascale Marro

Secrétaire générale de la CIIP, 079 750 21 15 / pascale.marro@ne.ch

La CIIP

Fondée voici cent quarante ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions d'état-major pour la Conférence et pour ses divers organes (voir <http://www.ciip.ch/>).